YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la [illegible] Sous-Préfecture le 29-9-2000 et de la publication le 29-9-2000
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2000

DELIBERATION N° 2000/09/811

OBJET: **ACHAT DE FOURNITURES ET DE PETITS MATERIELS DE BUREAU ET DE FOURNITURES SPECIFIQUES POUR L'IMPRIMERIE MUNICIPALE**
Appel d'offres ouvert européen : autorisation accordée au Maire de passer les marchés avec les sociétés CHARON (lot n°1), DE RUYSSCHER PAPYRUS (lot n°2) et SIGMA GRAPHIC (lot n°3).

LE Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 2131-1 et R 2131-3,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 253 bis, 296 à 298, 273, 274, 384 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2000, autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux règles de publicité et de mise en concurrence communautaires relative à l'achat de fournitures et petits matériels de bureau et de fournitures spécifiques pour l'Imprimerie Municipale,

CONSIDERANT que le marché fait l'objet d'une répartition en trois lots suivants dont le mode d'attribution est par marchés séparés :

- Lot n°1 : "Fournitures et petits matériels de bureau" ;
- Lot n°2 : "Fourniture de papier pour l'Imprimerie Municipale" ;
- Lot n°3 : "Fournitures spécifiques et petits matériels pour l'Imprimerie Municipale"

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence correspondant a été adressé, pour insertion au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et à l'OPOCE le 11 juillet 2000 et a été publié le 19 juillet 2000,

CONSIDERANT la date limite de réception des offres fixée au 1er septembre 2000 à 11 heures,

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 1er septembre 2000, s'est réunie afin de procéder à l'ouverture et à l'enregistrement des plis reçus dans les délais légaux,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

CONSIDERANT que sur la base d'une analyse comparative des différentes propositions, la Commission d'Appel d'Offres le 14 septembre 2000 s'est prononcée, à l'unanimité , pour retenir les sociétés suivantes :

- Lot n°1 : Ets. CHARON – Route de Corbeil, R.N. 446, B.P. 57 à Le Mée s/Seine (77350)
- Lot n°2 : DE RUYSSCHER PAPYRUS S.A. – Chemin des Meuniers à Wissous (91321)
- Lot n°3 : SIGMA GRAPHIC Sarl – Parc d'activités de la Courtillière à St Thibault des Vignes (77400).

SES Commissions, Finances et d'Appel d'Offres consultées,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (6 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN, Mme QUAINQUARD, M. PICARD, Mme GREMILLON),

PREND acte du choix de la Commission d'Appel d'Offres,

AUTORISE Monsieur le Maire à passer les marchés correspondants et à signer tous les documents y afférents,

DIT que les marchés sont conclus pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, sans excéder trois ans,

DIT que le marché prend la forme d'un marché à bons de commande traité à prix unitaires dont la facturation sera conforme aux quantités commandées et réellement livrées,

DIT que les dépenses annuelles pour chacun des lots seront comprises dans les fourchettes suivantes :

- Lot n°1 :	Minimum	300.000 Francs T.T.C.
	Maximum	700.000 Francs T.T.C.
- Lot n°2 :	Minimum	200.000 Francs T.T.C.
	Maximum	500.000 Francs T.T.C.
- Lot n°3 :	Minimum	100.000 Francs T.T.C.
	Maximum	300.000 Francs T.T.C.

REÇU LE
29 SEP. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

DIT que les crédits correspondant sont inscrits au budget de la commune, exercice 2000, fonction 020, nature 60641,

FAIT et délibéré les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Pour extrait conforme,

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN